

Place et rôle du psychologue

Il donne son **accord** pour prendre en charge le patient, après avoir pris connaissance de la charte et signé l'adhésion au réseau. Le psychologue peut aussi prendre en charge l'entourage du patient (aidant principal) si celui-ci en exprime le besoin.

A la demande de la coordination RESIC38 et en accord avec le patient, il sera amené à prendre en charge le patient (ou son aidant principal) pendant 1 à 8 séances au maximum. Il ne s'agit pas d'une psychothérapie mais d'une relation d'aide, d'un accompagnement. En offrant au patient (ou à son aidant principal) cet espace de parole, le psychologue permet au patient de verbaliser ses affects autour de différentes questions :

- 1- Permettre au patient d'évoquer les incidences que sa maladie a sur son mode de vie,
- 2- Permettre au patient d'évoquer les conséquences que sa maladie peut avoir sur son environnement relationnel (relations sociales, professionnelles, familiales...),
- 3- Faire prendre conscience au patient de l'impact psychologique de sa maladie.

Il renseigne le dossier de soins partagé (fiche de liaison interprofessionnelle) en précisant éventuellement les points pouvant faciliter la prise en charge.

Il participe à la **démarche éducative** :

- 1- En étant celui qui accompagne le patient dans sa maladie sans intervenir sur le corps,
- 2- En étant celui qui va aider le patient à passer du statut d'objet d'une maladie au statut de sujet de sa maladie,
- 3- Les psychologues formé(e)s pourront animer des séances d'éducation collectives et/ou individuelles.

En fin de prise en charge, il envoie à la coordination soit par mail soit par courrier, la feuille de synthèse qui servira d'attestation **d'acte dérogatoire** en vue d'une indemnisation par le réseau.

Il participe s'il le souhaite aux formations continues organisées par le réseau sur la prise en charge et l'éducation du patient insuffisant cardiaque.